

**Stage / formation
syndicale**

Condition de travail

Santé au travail

dans quel état sommes nous ?

23/24 mars 2020

**29 Bd Longchamp
13001 Marseille**

sudeduc13@sudeducation.org



@sudeducation 13

éducation
Sud

Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation 13

29 Bd Longchamp, 13001 Marseille
04 91 91 90 53

COLLEMAN

Présentation du stage

Le service public d'éducation est savamment démantelé et nos conditions de travail se sont considérablement dégradées. Réorganisations incessantes, intensification de la précarisation, individualisation du management, dégradation du bâti scolaire, scandale sanitaire de l'amiante ! Il est urgent de co-construire, en tant que personnel, les outils pour résister sur nos lieux de travail et poser des diagnostics. C'est pourquoi dans le cadre de sa campagne **Santé au travail - Ne perdons plus notre vie à la gagner**, SUD éducation 13 organise une formation sur les conditions de travail.

Santé au travail

**NOTRE NE PERDONS PAS
VIE A LA GAGNER !**

**Visite médicale
UN DROIT
Pour toutes et tous**

éducation
SUD

Union
Solidaires

ENSEMBLE, DEMANDONS NOTRE VISITE MEDICALE DE PREVENTION

Comme tous les employés, l'Éducation Nationale a le devoir de protéger ses agents et de veiller sur leur santé. Mais alors que nos conditions de travail explosent, la visite médicale de prévention, pourtant obligatoire, relève dans notre ministère de la science-fiction. C'est pourquoi SUD éducation Aix-Marseille lance une vaste campagne de départ collectif de demandes individuelles de Visite médicale.

Je participe à la campagne

éducation
SUD
Union
Solidaires

Santé au travail
**NOTRE NE PERDONS PAS
VIE A LA GAGNER !**

Visite médicale
UN DROIT
Pour toutes et tous

[@sudeducation13](#) [sudeduc13.ouvaton.org](#)
#JeVeuxMaVisite

SUD - Rue de la République / 29 Boulevard Longchamp / 13001 Marseille - France | sudeduc13@sudeducation.org | 04 91 91 91 91 | sudeduc13.ouvaton.org

Retrouver le dossier complet et tous les outils de notre campagne académique sur notre site. Les formulaires, les argumentaires, les chiffres et les modèles de demandes individuelles de visites médicales.

Programme du stage

Jour 1 - SANTE AU TRAVAIL : la question de l'amiante

L'amiante, lorsqu'elle est évoquée, nous rappelle un scandale ancien, une histoire du passé, un problème réglé. Les risques lorsqu'ils sont soulevés, sont quant à eux minimisés, balayés, voire ridiculisés. Comment en effet imaginer qu'un danger identifié depuis des décennies constituerait une menace au sein même de l'Education Nationale ? L'Amiante est pourtant un danger qui s'accroît avec l'usure des bâtiments. C'est un danger contre lequel il nous faut encore agir, tous TES ensemble, ici et maintenant.

- Enjeux sanitaire de l'amiante
- Situation du bâti scolaire de l'éducation nationale
- Les outils législatifs existants. les démarches à mettre en place en tant que personnels

Cette journée se fera avec la participation de l'association AVALE 13 et du collectif Urgence Amiante école.

Jour 2 - SANTE AU TRAVAIL : Les outils pour défendre nos conditions de travail et notre santé

- La visite médicale, retour sur notre campagne académique.
- souffrance au travail et prévention des risques psycho-sociaux : les outils à connaître.
- Dans quel état sommes nous ? Des conseils pour faire le point sur nos conditions de travail.
- conditions de travail : ce qu'il faut savoir pour les défendre, le registre Santé Sécurité au Travail (RSST), les accidents du travail, la médecine de prévention, le CHSCT. Présentation de tous les outils mais aussi des démarches collectives.

Informations pratiques

Qui peut participer ?

La formation syndicale est un droit pour tous les personnels de l'Education nationale, quel que soit leur statut (titulaire ou contractuel) et leur corps de métier. Cette formation est ouverte à toutes et tous, adhérent de SUD éducation 13 ou non.

Quels sont mes droits à la formation ?

Tous les personnels de l'Education nationale ont individuellement le droit à un congé de formation syndicale d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an. Nous concernant l'année de référence est l'année scolaire. Pendant toute la durée du congé pour formation syndicale, votre salaire est bien entendu maintenu.

Comment demander un congé formation syndicale ?

Pour obtenir votre congé, vous devez procéder à une demande individuelle de congé (vous trouverez un modèle sur le site de SUD éducation 13 et en PJ. Cette demande doit être envoyée au recteur par la voie hiérarchique (votre chef d'établissement), au moins un mois avant la date du stage. Dans le 1er degré, le stage peut être refusé pour raison de service (si plusieurs collègues d'une même école sont inscrit-e-s), cependant une non-réponse dans les 15 jours équivaut à autorisation.

Date limite pour effectuer votre demande : le 15 février 2020.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire en nous écrivant ou en remplissant directement le formulaire disponible sur notre site ou en nous envoyant un mail: sudeduc13@sudeducation.org.

Attention, ce stage est réservé à 50 participantEs maximum

Restauration

Restauration du midi pour les participantES prévoir un repas à partager en mode auberge espagnole.

